

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-sept** et le **19 décembre à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

**Présents** : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE – G. REQUENA – S. BASSI-ALLEMAND – A. KELLY – M. LEFEVRE – C. BRISSE – N. SEDKI - JF. MARY – M. PEREZ – J. HURTADO - B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS – W. BIGNON – P. KAPPLER – G. GUIRAUD

**Absents représentés** : M. IBARS par MC. FABRE DE ROUSSAC - M. GROSSO par M. PEREZ - JC. ARAGON par M. ROUVIER - S. SENEGA-SANCHEZ par JF. MARY - S. JEAN par B. DANIS - S. BERBEZIER par N. SEDKI - F. PEREZ par P. KAPPLER - C. PINO par G. GUIRAUD

**Absente** : C. CARRIE-MAHMOUKI

**14. Déclassement du Domaine Public dans le Domaine Privé de la Commune d'une partie de l'Avenue des campings jouxtant les parcelles DM 6, 12, 23, 22, 49, 24 et 25 (J LAFAGE)**

L'Avenue des Campings se situe au Sud-Ouest de la Commune, à Marseillan Plage dans le secteur des Campings.

La partie à déclasser de l'avenue des campings jouxte les parcelles DM 6, 12, 20, 23, 22, 49, 24 et 25 propriétés d'un seul et unique propriétaire.

Cette procédure de déclassement permettra à la commune de proposer au propriétaire d'acquérir la partie de l'Avenue des Campings d'une contenance d'environ 5800 ca.

Il est demandé au Conseil Municipal :

**D'approuver** l'engagement de l'enquête publique

**D'autoriser** M. le Maire à procéder à la nomination du commissaire enquêteur.

Il convient d'en délibérer.

### LE CONSEIL

Ouï l'exposé de M. le Maire

### DELIBERE

À LA MAJORITE

(Contre : 2 voix)

**Approuve** l'engagement de l'enquête publique

**Autorise** M. le Maire à procéder à la nomination du commissaire enquêteur.

**Et ont, les membres présents,  
signé au registre.**

**Pour copie conforme,**

**Le Maire,**

**Yves MICHEL**

